



World Meteorological Organization
Organisation météorologique mondiale

Secrétariat
7 bis, avenue de la Paix – Case postale 2300 – CH 1211 Genève 2 – Suisse
Tél.: +41 (0) 22 730 81 11 – Fax: +41 (0) 22 730 81 81
wmo@wmo.int – www.wmo.int

Weather • Climate • Water
Temps • Climat • Eau

Notre réf.: SG/CER/MFA

GENÈVE, le 11 décembre 2012

Objet: Conseil intergouvernemental des services climatologiques

Suite à donner: Déclaration concernant la composition du Conseil intergouvernemental des services climatologiques et désignation du membre principal et des autres membres du Conseil intergouvernemental d'ici au **15 janvier 2013**

Madame, Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous informer qu'à la session extraordinaire (Cg-Ext(2012)) qu'il a tenue du 29 au 31 octobre 2012 (Cg-Ext.(2012)), le Congrès météorologique mondial a pris des décisions importantes qui vont déterminer dorénavant la mise en œuvre du Cadre mondial pour les services climatologiques.

Il est possible de consulter le rapport provisoire de la session extraordinaire sur le site Web de l'OMM (<http://cg-ext-2012.wmo.int/>) en attendant le rapport final qui sera publié sur la même page.

Le Congrès a approuvé une résolution établissant un Conseil intergouvernemental des services climatologiques, afin d'assurer la coordination requise à l'échelle régionale et mondiale et d'engager l'ensemble du système des Nations Unies et les autres parties prenantes à fournir dans le monde entier des services climatologiques adaptés aux besoins. Le Conseil intergouvernemental, qui sera placé sous l'égide du Congrès météorologique mondial, veillera à ce que les programmes des organisations partenaires servent les objectifs du CMSC, et s'attachera à mobiliser un vaste éventail de compétences dans l'intérêt des utilisateurs. En outre, la mise en œuvre du Cadre mondial pourrait bénéficier de contributions provenant de fonds multilatéraux, notamment du Fonds vert pour le climat, et je suis convaincu que la souplesse prévue dans le cadre de ce fonds en vertu de la décision prise à la Dix-septième Conférence des Parties (COP 17) à Durban, permettrait de faire du CMSC le cadre propice pour atteindre les résultats escomptés à court et moyen terme et pour faire des services climatologiques une réalité.

Le Congrès a approuvé également une résolution sur la mise en place du Cadre mondial pour les services climatologiques. Les huit projets accélérés décrits dans le plan de mise en œuvre montreront la manière dont les services climatologiques vont améliorer les conditions de vie des populations. La structure de mise en œuvre s'articule autour des cinq composantes ci-après qui permettront de coordonner les différentes activités et d'en assurer la cohérence:

Aux: Ministres des affaires étrangères des États Membres de l'Organisation météorologique mondiale (WMO-1374)

- Plate-forme d'interface utilisateur (forum associant fournisseurs et utilisateurs de services climatologiques);
- Système d'information sur les services climatologiques;
- Observations et surveillance;
- Recherche, modélisation et prévision;
- Renforcement des capacités.

Enfin, le Congrès a approuvé une troisième résolution, traitant de questions budgétaires, qui appelle les États Membres à verser d'urgence des contributions volontaires pour permettre des avancées rapides. Les participants à la session extraordinaire se sont résolument exprimés en faveur de la disponibilité sur le long terme des ressources, un débat qui sera encore certainement d'actualité lors de la dix-septième session du Congrès météorologique mondial, en 2015.

Je souhaiterais plus particulièrement évoquer la suite à donner à la résolution concernant la création du Conseil intergouvernemental des services climatologiques, dont les passages pertinents sont les suivants:

«LE CONGRÈS,

(...)

Décide:

- 1) *De créer le Conseil intergouvernemental des services climatologiques (le Conseil intergouvernemental) en tant qu'organe additionnel relevant du Congrès en vertu de l'article 8 h) de la Convention de l'Organisation météorologique mondiale;*
- 2) *D'approuver le mandat du Conseil intergouvernemental reproduit dans l'annexe 1 de la présente résolution, sachant que le Conseil intergouvernemental doit se réunir au moins deux fois avant le Dix-septième Congrès météorologique mondial;*

(...)

Invite les Membres:

À désigner les membres du Conseil intergouvernemental, conformément au mandat de ce dernier,

(...)

Prie le Secrétaire général:

De prendre les dispositions nécessaires à la création du Conseil intergouvernemental,»

La composition du Conseil intergouvernemental a été arrêtée dans la partie III du mandat adopté:

«III. Composition

Chaque Membre de l'OMM a la faculté de désigner un ou plusieurs représentant(s) en tant que membres du Conseil intergouvernemental et de nommer un membre principal qui, en principe, proviendra de son Service météorologique et hydrologique national et qui sera considéré

comme le coordonnateur principal de ce Membre pour tout ce qui concerne ledit Conseil. Pour que le Conseil intergouvernemental puisse fonctionner et prendre ses décisions en s'appuyant sur les connaissances et les compétences les plus vastes possibles concernant le CMSC, il faudrait que les gouvernements examinent attentivement la question de la désignation de ses membres. Une lettre adressée au Secrétaire général et signée par une autorité gouvernementale compétente du Membre ou en son nom sera considérée comme habilitant la ou les personnes désignées à participer à tous les travaux du Conseil intergouvernemental.»

Je vous serais reconnaissant de me faire savoir, conformément à cette résolution du Congrès, si le Gouvernement de votre pays souhaite participer aux travaux du Conseil intergouvernemental des services climatologiques et, à cet effet, de me donner les noms et les coordonnées du membre principal et de l'autre ou des autres membre(s) que vous aurez désignés.

Dans la résolution traitant des questions budgétaires, le Congrès «Prie instamment les Membres d'apporter au fonds d'affectation spéciale du Cadre mondial des contributions volontaires pour assurer le soutien institutionnel et les services de secrétariat accordés au Conseil intergouvernemental». Il est hautement souhaitable que le plus grand nombre possible de Membres soient disposés à participer aux sessions du Conseil intergouvernemental et j'espère sincèrement que le Gouvernement de votre pays sera en mesure de faire des annonces de contributions ou même un virement de fonds pour faciliter la participation des pays en développement et des pays les moins avancés.

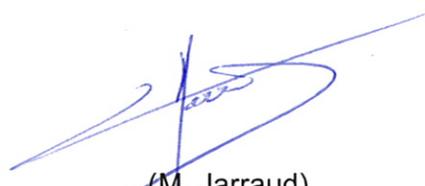
Par ailleurs, je saisis cette occasion pour encourager le Gouvernement de votre pays à faire campagne comme il convient pour que les projets comportant des éléments appuyant le CMSC ou ayant des liens avec lui puissent bénéficier du soutien financier du Fonds vert pour le climat ou du Fonds pour l'adaptation et être reconnus en tant que projets parrainés par ces fonds, afin que le Conseil intergouvernemental et le Bureau du CMSC qui l'appuie disposent du tableau d'ensemble le plus exact des engagements des Membres dans la mise en œuvre du Cadre mondial.

Enfin, je souhaiterais appeler votre attention sur le fait que la première session du Conseil intergouvernemental doit avoir lieu au Centre international de conférences de Genève (CICG) pendant la première semaine de juillet 2013. Des invitations seront envoyées en temps utile et tous les documents et informations concernant l'organisation de cette session seront publiés sur le site web de l'OMM (www.wmo.int) au fur et à mesure de leur élaboration.

Conformément à la pratique habituelle de l'OMM, par la présente lettre de notification, il vous est demandé de désigner les membres de la délégation de votre pays à la première session du Conseil intergouvernemental des services climatologiques, en indiquant le nom de votre délégué principal et le rôle des autres membres de la délégation.

Une copie de la présente lettre est envoyée aux Représentants permanents des Membres auprès de l'OMM.

Veillez agréer, Madame, Monsieur le Ministre, les assurances de ma très haute considération.



(M. Jarraud)
Secrétaire général